

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,

(Directeur général & greffier-trésorier)

QUE :

Le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure de Manon Morin, du 115, rue Chabot, le 2 février 2026 à 19 h 30.

L'objet de cette dérogation est :

- a) D'autoriser une superficie de plus de 10 % pour la construction d'une remise (900 pieds² demandés) en zone RA tel que prescrit à l'article 9.3 du règlement de zonage 328-08 (667 pieds² autorisés);
- b) D'autoriser une entrée résidentielle plus large que 8 m tel que prescrit à l'article 11.8.1 du règlement de zonage 328-08 (13,5 m demandés).

Toute personne intéressée pourra assister à cette séance et poser des questions ou transmettre ses questions avant le 28 janvier à 16 h 00 au bureau municipal (418-935-7125 ou info@ste-henedine.com).

Donné à Sainte-Hénédine ce 8^e jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

.....
Directeur général Greffier-Trésorier